

Extrait du registre des délibérations

Séance du 1^{er} juillet 2020

L'an 2020 et le mercredi 1^{er} juillet à 18 heures 30 minutes, les membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil, déplacé en salle polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur THOMAS Didier, Président.

Présents : THOMAS Didier Président, BELTOISE Antony Vice-Président, JOLIN Lionel, LAROYE Aurélie, BALLOT Joël, GOUSSARD Pascal

Absents :

DIVIEN Jérémy qui a donné pouvoir à M. GOUSSARD Pascal

Secrétaire de séance :

LAROYE Aurélie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 7
- Présents : 6
- Pouvoir : 1

Date de la convocation : 23/06/2020

Date d'affichage : 23/06/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers
et publication ou notification

Objet des délibérations

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Déplacement du lieu de réunion
- Compte de gestion 2019
- Compte Administratif 2019
- Affectation des résultats
- Budget Primitif 2020

M. Le Président demande à ce que le point suivant soit rajouté à l'ordre du jour :

- **Admissions en non-valeur**

Cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. THOMAS Didier donne lecture du compte-rendu de la réunion d'installation du 15 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

SIAEP2020-07 : Déplacement du lieu de réunion du Conseil du Syndicat à titre exceptionnel.

Monsieur le Président déclare qu'il convient de fixer à titre exceptionnel le lieu de réunion du Conseil Syndical en salle polyvalente de Charmont-en-Beauce, contiguë au lieu de réunion habituel, située au 2 rue de la Mairie ;

Il précise que cette salle est adaptée aux dispositions particulières qui doivent être suivies dans la lutte contre la propagation du virus covid-19.

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Syndical, décide de fixer le lieu de la réunion du Conseil du Syndicat des eaux SIAEP Charmont-Léouville en salle polyvalente, située 2 rue de la Mairie, 45480 Charmont-en-Beauce.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

La séance d'installation du Conseil s'ouvre Salle Polyvalente, 2 Rue de la Mairie, Charmont-en-Beauce.

SIAEP2020-08 : Approbation du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de recouvrement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que M. M. le trésorier Principal de la Trésorerie de Pithiviers a normalement administré les finances du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville (SIAEP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2020-09 : Approbation du Compte Administratif 2019

Monsieur le Président du syndicat s'étant retiré, M. BELTOISE Antony, Vice-Président, présente aux membres du Syndicat des Eaux Charmont-Léouville le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Le Conseil Syndical réuni sous la Présidence de M. BELTOISE Antony vote le Compte Administratif 2019 et arrête ainsi les comptes :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses:	45 092,13€
Recettes	86 439,08€
Excédent 2019 à reporter en 2020	41 346,95€

INVESTISSEMENT :

Dépenses	34 411,87€
Recettes	54 443,94€
Excédent 2019 à reporter en 2020	20 032,07€

Affectations :

001 Excédent d'investissement	20 032,07€
002 Excédent de fonctionnement	24 625,85€
R1068	41 346,95€

A l'unanimité (pour : 6, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2020-10 : Affectation des résultats

Le Conseil, après avoir examiné le compte administratif 2019, décide d'affecter les résultats suivants :

Affectations :

001 Excédent d'investissement	20 032,07€
002 Excédent de fonctionnement	24 625,85€
R1068	41 346,95€

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2020-11 : Budget Primitif 2020

M. Le Président présente le Budget Primitif 2020.

- Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'équilibrent à 87 593,41€

- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 185 292,73€

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

SIAEP2020-12 : Admissions en non-valeur

M. le Président déclare que M. le Trésorier de la Trésorerie de Pithiviers informe le Syndicat des eaux SIAEP Charmont-Léouville que des créances sont irrécouvrables.

Les redevables sont insolvable ou introuvables malgré les recherches.

Ainsi, La Trésorerie demande d'admettre en non-valeur des titres émis sur la période de 2014 et 2019, pour un montant de 127,50€.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil du Syndicat décide d'admettre en non-valeur les titres dont la liste est dressée par le Trésorier d'un montant de 127,50 €.

Un mandat sera émis au compte 6541.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation financière le permettant.

A l'unanimité (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0)

La séance est levée à 20h30

A Charmont-en-Beauce,
le 03 juillet 2020
Le Président,
THOMAS Didier

